

# Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru du Voidon

# Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion du ru du Voidon et de ses Affluents

Compte rendu de chantier

RC 8

## COMPTE RENDU

Réunions de chantier du 29/04/2015

### <u>Participants</u>

Ftat	Р	présent.	Δ	ahsent

	<u> </u>	Etat : P : prese					
	Structure	Nom et init. prénom	Tél.	Fax	Adresse courriel	Etat	Diffusion à
		CAUDRON L. (Président)	06.78.24.92.03		caudron.scea@wanadoo.fr	А	
		MESSANCE J.J.	06.13.76.48.52		jj.messance@wanadoo.fr	Α	
		LECLERE B.			leclereb.02@gmail.com	Α	
МО	Syndicat	CARLIN J.L.	03.23.74.83.87		jelocarlin300@gmail.com	Α	x
Ì		GERAULT N.	06.51.97.67.89		ngerault@mercin-et-vaux.fr	Α	
		COUVREUR A.	06.87.01.68.71		earla.couvreur@free.fr	Α	
Ì		COUVREUR F.	06.80.65.54.18		couvreur.francis@wanadoo.fr	Α	
		ANDRY T.	06.88.53.66.73		theodoreandry@hotmail.fr	Α	
		T		ı			,
Moe	Antea Group	MOLINARI R.	06.88.53.20.65		regis.molinari@anteagroup.com	Α	х
IVIUE	Antea Group	KOESTEL G.	06.19.19.65.12		guillaume.koestel@anteagroup.com	Р	
E	Ent. SETHY	WENDLING B.	06.26.87.45.35		benoit.wendling@sethy.eu	Α	V
	EIIL. SEITH	SANTARINI C.	06.23.06.45.54			Р	Х
AMO	USAGMA	EMERY C.	03.23.20.36.16		union-des-syndicats@griv.fr	Р	х
		CAUDRON L.	06.78.24.92.03		caudron.scea@wanadoo.fr	Α	
	Mairie de Mercin-et-vaux	LAVOINE C.	03.23.73.63.36		mairie@mercin-et-vaux.fr	Р	х
	Mercin-et-vaux	BUSIGNY J.C.	03.23.54.66.98		mairie@mercin-et-vaux.fr	Р	
	DREAL Picardie	DAUCHEZ D.	03.22.82.25.06		dominique.dauchez@developpement- durable.gouv.fr	А	x
	66.03	LEFEBVRE L.	03.23.24.68.27		llefebvre@cg02.fr	Α	
	CG 02	FARAMUS I.	03.23.24.84.12		ifaramus@cg02.fr	Α	х
	CR Picardie	SIRON A.	03.22.97.27.97		asiron@cr-picardie.fr	Α	x
	DDT 03	QUENTIN D.	03.23.27.66.79		damien.quentin@aisne.gouv.fr	Α	
	DDT 02	DELAVEAUD P.	03.23.24.64.73		patrice.delaveaud@aisne.gouv.fr	Α	х
	CA 02	AMBROSINO S.	03.23.22.51.08		Stephanie.ambrosino@ma02.org	Α	х
		ROY F.	03.23.73.63.91		francis.roy1@aliceadsl.fr	Α	
		LEQUEUX Y.	03.23.73.62.92			Α	
	Drongiótaina	BLONDELLE P.	06.70.99.19.80			Α	
	Propriétaire	BENOIST P.				Α	×
		SEZILLE D.	06.76.51.36.31			Α	
		BERTHAUT J.P	06.87.35.45.72			Α	

## Ordre du jour

- Digues de bois et de prairie inondables, merlon déflecteur, aménagements de réseau (tranche conditionnelle n°2), merlon planté (tranche conditionnelle n°2).

### Pièce(s) annexe(s)

Aucune

### Prochaine réunion

- Mercredi 6 mai 2015

NB : le présent procès-verbal, établi à partir des notes prises lors de la réunion mentionnée, est considéré comme définitivement approuvé, s'il n'a pas fait l'objet d'observations suite à la réunion de chantier n°9.

#### Planning prévisionnel

Finition de la mise en place des matelas gabion sur le site du bois inondable semaine 18.

Début des travaux de mise en place des barrages gabion (tranche conditionnelle n°1) semaine 19.

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
1	Documents remis / à remettre	Documents remis en réunion  - Documents à remettre -		
2	Remarque(s) sur le précédent compte-rendu	-	-	-

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
N° 3	Points abordés  Digues de bois inondable	Digue amont:  Le fossé en pied de parement amont a été repris.  Le fil d'eau ainsi que la pente de ce fossé permettent l'évacuation des eaux par la buse de vidange de l'ouvrage.  Le fossé existant provenant de l'amont (et situé dans l'alignement de la buse de vidange) sera curé sur les derniers mètres linéaires afin de limiter les risques de création d'embàcles au niveau de la buse de vidange.  La tête de pont en amont de la buse de vidange a été mise en place.  Un béton de propreté sera coulé lors de la réalisation des finitions, afin d'assurer un bon raccord et une bonne étanchéité à l'interface buse/ tête de pont.  Les matelas gabion pour la protection de la surverse de l'ouvrage sont en cours de pose.		

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
3	Digues de bois inondable	Digue aval :  La tête de pont en amont de la buse de vidange a été posée.  Un béton de propreté sera coulé lors de la réalisation des finitions, afin d'assurer un bon raccord et une bonne étanchéité à l'interface buse/ tête de pont.  Les matelas gabion pour la protection de la surverse ont été mis en place.  Des pierres à gabion seront mises en place en pied de matelas afin d'assurer le raccord avec le terrain naturel.  Du béton sera coulé entre ces pierres à gabion afin d'en assurer la stabilité.  Raccord au TN en pierres à gabion + ciment  Matelas gabion posés au droit de la surverse  Béton de propreté à mettre en place  Beton de propreté à mettre en place	SETHY	Phase de finition

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
4	Merlon déflecteur (tranche ferme)	Les remblais pour la création du merlon ont été réalisés.  Le merlon sera par la suite végétalisé.  Merlon déflecteur	SETHY	A définir
5	Digues de prairie inondable	Digue amont :  La finition du chemin situé en aval de la surverse (structure bétonnée) présentera une certaine rugosité de surface.  Le revêtement du chemin sera ainsi moins lisse et la prise de vitesse des écoulements en sortie de surverse sera limitée.  La présence d'une source a été remarquée en bordure de la zone surcreusée, coté talus de la digue.  L'eau souterraine s'écoule de manière continue depuis le talus, risquant ainsi de menacer la stabilité à long terme du talus.  Le marché prévoit la végétalisation de la zone surcreusée par la mise en place d'espèces hélophytes.  La végétation permettra de renforcer la stabilité des talus.  Antea Group étudiera la nécessité de mettre en place des aménagements supplémentaires.  Le propriétaire (M. Berthaut) devra être consulté en cas de mise en place d'aménagements supplémentaires aux abords de la zone surcreusée.	Antea Group	Semaine 19

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
5	Digues de prairie inondable	Digue aval :  ■ Les matelas gabion pour la protection de la surverse de l'ouvrage ont été mis en place courant de semaine 17.		
		<ul> <li>Après la pose des matelas, un écart d'environ 30cm a été observé entre la cote théorique de haut de matelas (figurant sur les plans du marché) et la cote réelle de haut de matelas.</li> </ul>		
		<ul> <li>Afin de rattraper la cote théorique de haut de matelas, l'entreprise propose de réaliser à sa charge une longrine en béton élevée à la cote théorique de surverse, en amont direct des matelas posés.</li> </ul>	SETHY	Semaine 18
		<ul> <li>Une longrine était initialement prévue afin d'imperméabiliser le front amont des matelas gabion (0,23m de hauteur).</li> </ul>		
		<ul> <li>Un ancrage de la longrine, sur 50cm de profondeur dans le corps de l'ouvrage, était initialement prévu.</li> </ul>		
		<ul> <li>La hauteur de cette longrine est donc augmentée de 0,73m à 1,03m (0,5m de hauteur apparente).</li> </ul>		
		<ul> <li>Au dessus des matelas gabion posés, sur 2 à 3m de largeur en aval de la longrine béton, seront disposés des pierres à gabion.</li> </ul>		
		<ul> <li>Ces pierres permettront d'assurer la transition entre la longrine béton et les matelas posés en aval.</li> </ul>		
		<ul> <li>Elles seront maintenues par la mise en place d'un grillage (de même nature que ceux utilisés pour les matelas gabion).</li> </ul>		
		<ul> <li>Le grillage sera agrafé aux matelas posés.</li> </ul>		
		<ul> <li>Du béton sera coulé au sein des pierres à gabion nouvellement posées.</li> </ul>		
		<ul> <li>Il permettra d'assurer une bonne cohésion entre les matelas posés, la longrine béton, les pierres à gabion et le grillage.</li> </ul>		
		<ul> <li>Cette solution est validée par le maître d'oeuvre.</li> </ul>		
		<ul> <li>L'entreprise veillera à bien tendre le grillage et à l'agrafer en plusieurs points différents (pas seulement aux extrémités).</li> </ul>		
		<ul> <li>L'entreprise veillera à bien soigner les interfaces entre les différents éléments (corps de digue, longrine béton, matelas gabion) afin de limiter le plus possible les risques d'affouillement.</li> </ul>		
		Longrine béton  Pierres à gabion + grillage  2 à 3m  Matelas posé		
		Surverse digue aval- aménagement proposé		

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
5	Digues de prairie inondable	<ul> <li>Le fossé situé en aval de la surverse a été habillé en matelas gabion.</li> <li>Des pierres à gabion ont été mises en place en sortie des matelas habillant le fossé.</li> <li>Du béton sera coulé afin d'assurer la stabilité et la cohésion de des pierres à gabion en sortie de matelas.</li> <li>Pierres à gabion en sortie de matelas</li> </ul> Fossé habillé en matelas gabion et sortie de matelas enrochée	SETHY	Phase de finition
6	Aménagements de réseau (tranche conditionnelle n°2)	Raccord au réseau EP en aval du chemin de la Montagne  Une grille avaloir se situe en aval du chemin de la Montagne.  Elle ne présente pas de buse de vidange.  Le marché prévoit la mise en place d'une canalisation permettant le raccord avec le réseau EP situé plus en aval, sous la rue de Paris.  Les désordres hydrauliques sur ce secteur sont majoritairement dus à des problématiques d'écoulements chargés en sédiments et non d'écoulements non pris en charge par les réseaux.  Il a été décidé, en concertation avec les élus et en remplacement des 50ml de canalisation initialement prévus, d'étudier la possibilité de mettre en place des aménagements plus en amont, sur le chemin de la Montagne, afin de traiter la problématique d'eau boueuse.  Cela permettra de plus de limiter les apports en sédiments dans le réseau EP, d'ores et déjà fortement sollicité lors des épisodes orageux.  Les aménagements de substitution évoqués lors de la réunion sont :  La mise en place de saignées rondin supplémentaires en travers du chemin de la Montagne.  La réalisation d'un cassis en enrochements au droit de l'entrée au champ de M. Caudron.  Les saignées rondin permettront de guider les écoulements vers le ravin adjacent au chemin de la Montagne.  Le cassis en enrochements permettra de « casser » la vitesse des écoulements et de filtrer une partie des sédiments transportés.  Antea group proposera un positionnement ainsi qu'un dimensionnement plus précis de ces aménagements.  L'entreprise proposera un chiffrage estimatif de ces aménagements.  Ces propositions seront soumises à la validation de l'exploitant concerné (M. Caudron) et de l'USAGMA.	Antea Group SETHY	Semaine 19 Semaine 19

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
6	Aménagements de réseau (tranche conditionnelle n°2)	Doublement d'une grille avaloir existante  Une grille avaloir se situe en aval d'un chemin reliant la rue de Vaux à la rue de Paris.  Le chemin présente une pente, importante propice à l'accélération des écoulements.  En amont de ce chemin se situe le merlon planté réalisé en bordure de la rue de Paris et d'une parcelle cultivée par M. Berthaut.  La mise en place du merlon augmentera les volumes d'eau s'écoulant au sein du chemin.  Le marché prévoit la mise en place d'une deuxième grille en aval de ce chemin, en amont de la grille existante.  Il a été décidé, en concertation avec les élus, d'étudier la possibilité de remplacer la grille initialement prévue par des aménagements de chemin situés plus en amont.  Ils permettront de « casser » la vitesse des écoulements et ainsi d'améliorer leur intégration au réseau (via la grille existante).  Les aménagements de substitution évoqués lors de la réunion consistent à réaliser un ou plusieurs dos d'âne (au profil doux) en aval du chemin (en amont de la grille existante), à environ 10m d'intervalle.  Antea group proposera un profil ainsi qu'un positionnement des ouvrages envisagés.  L'entreprise proposera un chiffrage estimatif de ces aménagements.  Chemin  Merlon planté  Localisation de la grille existante	Antea Group SETHY	Semaine 19 Semaine 19

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
7	Merlon planté (tranche conditionnelle n°2)	Les remblais pour la création du merlon ont été réalisés.  Le merlon sera par la suite végétalisé.  Merlon réalisé	SETHY	A définir

Le maître d'œuvre Le 30 Avril 2015

Guillaume KOESTEL | Antea Group